



## COMMUNE D'ILLATS

### PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Patricia PEIGNEY, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 5 avril 2024

**PRESENTS** : MM et Mmes P. PEIGNEY, C. BUZOS C. LAGARDERE, S. VALLOIR, E. BANOS, S. LABAT, M. POUSSARD, N. MOREAU, E. AMART, G. BAILLET, J-P. DESCAMPS, B. SARRAZIN.

**REPRESENTE** : F. PEDURAND (procuration à E. AMART).

**ABSENTES** : S. BOLZAN, D LESCURE.

**Secrétaire de séance** : Nicolas MOREAU



#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024
- Installation de Monsieur Jean-Pierre DESCAMPS, conseiller municipal, en remplacement de Madame Antoinette BOUHOUD
- Approbation du Compte de Gestion budget annexe « Donation Guix de Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées » 2023
- Vote du Compte Administratif budget annexe « Donation Guix de Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées » 2023
- Délibération concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 pour le budget annexe « Donation Guix de Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées »
- Vote du budget annexe « Donation Guix de Pinos » 2024
- Approbation du Compte de Gestion budget annexe assainissement collectif 2023
- Vote du Compte Administratif budget annexe assainissement collectif 2023
- Délibération concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 pour l'assainissement collectif d'ILLATS
- Vote du budget annexe assainissement collectif d'ILLATS 2024
- Approbation du Compte de Gestion du budget principal 2023

- Vote du Compte Administratif 2023 budget principal
- Délibération concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 du budget principal
- Vote des taux des taxes 2024
- Vote du Budget unique 2024 – Budget Principal –
- Budget Assainissement collectif – Remboursement à la commune de frais de secrétariat
- Demande de subvention au Département au titre des travaux sur la voirie communale - VC N° 18 d'Archambeau
- Demande de subvention au Département pour des travaux de rénovation et d'entretien du groupe scolaire et d'équipement du restaurant scolaire
- Demande de subvention CAF au titre du Fonds d'accompagnement Publics et Territoires 2024 pour la rénovation de la cour du périscolaire, l'installation de jeux et le changement de luminaires
- Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour la rénovation des éclairages des bâtiments communaux
- Groupement de commandes pour le diagnostic périodique du système d'assainissement collectif
- Mandat au C D G 33 pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (*santé et prévoyance*)



*Madame le Maire ouvre la séance en ayant une pensée pour Messieurs Marcel et Jacky CARRETEY, disparus en fin d'année 2023, et qui assistaient avec beaucoup d'assiduité aux réunions du conseil municipal notamment celles relatives aux finances de la commune.*

*Le Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 est approuvé par 10 voix POUR, 2 voix CONTRE (G. BAILLET, B. SARRAZIN) 1 ABSTENTION (J-P DESCAMPS non élu à cette date).*

*Monsieur G. BAILLET regrette que les débats ne soient pas retranscrits intégralement dans le compte rendu du conseil. Madame le Maire ajoute que les éléments essentiels sont repris.*

*A la suite de la démission de Madame BOUHOUD le 8 février dernier, Monsieur Jean-Pierre DESCAMPS intègre le conseil municipal, l'une des élus de la liste « Agir Ensemble » ayant démissionné.*

*Madame Patricia PEIGNEY souhaite la bienvenue à Monsieur DESCAMPS.*

*Monsieur BAILLET souhaite savoir si Monsieur DESCAMPS siègera au Centre Communal d'Action Sociale d'ILLATS, en remplacement de Madame BOUHOUD. Madame le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'une simple nomination mais d'une élection, qu'elle a interrogé les services de la Sous-Préfecture, et que la liste « Agir Ensemble » n'ayant aucun autre candidat en attente depuis l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS, le siège revient à la liste majoritaire, puisqu'il lui reste un candidat disponible.*

Devant l'expression dubitative des élus d'opposition, il est procédé à la lecture des éléments de réponse de la Sous-Préfecture :

**« Remplacement des membres élus »**

En cas de départ pour quelque motif que ce soit (décès, démission), l'intéressé élu doit être remplacé pour la durée du mandat restante, dans l'ordre de la liste à laquelle il appartient.

ARTICLE R 123 – 9 - Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. »

**DELIBERATIONS**

**1) Approbation du Compte de Gestion budget annexe « Donation Guix de Pinos » 2023**

Le Conseil Municipal après examen des différents documents comptables de l'année 2023 déclare que le compte de gestion dressé par Madame Jocelyne PETIT, Comptable au SGC de La Réole, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Délibération adoptée par 13 voix pour*

**2) Vote du Compte Administratif budget annexe « Donation Guix de Pinos » 2023**

Sous la présidence de Madame Cécile BUZOS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget annexe Guix de Pinos qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	15 076.34	48 142.78	33 066.44
	Section d'investissement	1 329.13	2 129.80	800.67

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		92 215.31	92 215.31
	Report en section d'investissement (001)		14 578.07	14 578.07
TOTAL (réalisation + reports)		16 405.47	157 065.96	140 660.49

RESTE A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	0,00	0,00	0.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	15 076.34	140 358.09	125 281.75
	Section d'investissement	1 329.13	16 707.87	15 378.74
	TOTAL CUMULE	16 405.47	157 065.96	140 660.49

Hors de la présence de Madame Patricia PEIGNEY, Maire, le conseil municipal approuve à **12 voix POUR** le compte administratif 2023 du budget annexe Guix de Pinos.

**3) Délibération concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 pour le budget annexe « Donation Guix de Pinos »**

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	14 578.07 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	92 215.31 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	800.67 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	33 066.44 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €

<u>Résultat de clôture de la section de fonctionnement :</u>	125 281.75 €
--	--------------

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal.

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

<b>Ligne 002 :</b>	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	<b>125 281.75 €</b>

<b>Ligne 001 :</b>	
<b>Résultat d'investissement reporté – Recette (R001) :</b>	<b>15 378.74 €</b>

<b>Compte 1068 :</b>	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	<b>0 €</b>

*Délibération adoptée par 13 voix POUR.*

**4) Vote du budget annexe unique « Donation Guix de Pinos » 2024**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget unique « Résidence Guix de Pinos » 2024 examiné lors de la réunion de la commission des finances du 25 mars 2024, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	174 280.00 €
Dépenses et recettes d'investissement :	75 660.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la réunion de la commission des finances du 25 mars 2024,  
Vu le projet de budget primitif adressé le 27 mars 2024,  
**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget unique « Donation Guix De Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées » 2024, arrêté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	75 660,00	60 281,26
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 15 378,74
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>75 660,00</b>	<b>75 660,00</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	174 280,00	48 998,25
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 125 281,75
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>174 280,00</b>	<b>174 280,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>249 940,00</b>	<b>249 940,00</b>

*Cette délibération est adoptée par 13 voix POUR.*

Voici le détail de ce budget :

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
DEPENSES									
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>40 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 660,00</b>	<b>75 660,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 660,00</b>	<b>75 660,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		37 200,00	0,00	0,00	72 008,74	72 008,74	0,00	72 008,74	72 008,74
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>37 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 008,74</b>	<b>72 008,74</b>	<b>0,00</b>	<b>72 008,74</b>	<b>72 008,74</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 650,00	0,00		3 651,26	3 651,26		3 651,26	3 651,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 651,26</b>	<b>3 651,26</b>	<b>0,00</b>	<b>3 651,26</b>	<b>3 651,26</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>40 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 660,00</b>	<b>75 660,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 660,00</b>	<b>75 660,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>									<b>75 660,00</b>

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>38 771,93</b>	<b>0,00</b>	<b>60 281,26</b>	<b>60 281,26</b>	<b>60 281,26</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 650,00	0,00	3 651,26	3 651,26	3 651,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>4 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 651,26</b>	<b>3 651,26</b>	<b>3 651,26</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>4 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 651,26</b>	<b>3 651,26</b>	<b>3 651,26</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	34 321,93		56 630,00	56 630,00	56 630,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>34 321,93</b>		<b>56 630,00</b>	<b>56 630,00</b>	<b>56 630,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>15 378,74</b>
---	------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>75 660,00</b>
---	------------------

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>131 313,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 280,00</b>	<b>174 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 280,00</b>	<b>174 280,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	93 793,00	0,00	0,00	111 300,00	111 300,00	0,00	111 300,00	111 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 998,07	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>96 791,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 300,00</b>	<b>117 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 300,00</b>	<b>117 300,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	200,00			350,00	350,00		350,00	350,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>350,00</b>	<b>350,00</b>		<b>350,00</b>	<b>350,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>96 991,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 650,00</b>	<b>117 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 650,00</b>	<b>117 650,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	34 321,93			56 630,00	56 630,00		56 630,00	56 630,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>34 321,93</b>			<b>56 630,00</b>	<b>56 630,00</b>		<b>56 630,00</b>	<b>56 630,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>174 280,00</b>
--	-------------------

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	III
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>47 097,69</b>	<b>0,00</b>	<b>48 998,25</b>	<b>48 998,25</b>	<b>48 998,25</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	98,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	48 999,69	0,00	48 998,25	48 998,25	48 998,25
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>47 097,69</b>	<b>0,00</b>	<b>48 998,25</b>	<b>48 998,25</b>	<b>48 998,25</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>47 097,69</b>	<b>0,00</b>	<b>48 998,25</b>	<b>48 998,25</b>	<b>48 998,25</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>						<b>125 281,75</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>						<b>174 280,00</b>

### 5) Approbation du Compte de Gestion budget annexe assainissement collectif 2023

Le Conseil Municipal après examen des différents documents comptables de l'année 2022 déclare que le compte de gestion dressé par Madame Jocelyne PETIT, Comptable au SGC de La Réole, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Délibération adoptée par 13 voix POUR*

### 6) Vote du Compte Administratif budget annexe assainissement collectif 2023

Sous la présidence de Madame Cécile BUZOS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement collectif qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	72 878,68	99 139,40	26 260.72
	Section d'investissement	59 334.34	59 699.75	365.41
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)		404 567.27	404 567.27
	Report en section d'investissement (001)		6 256.12	6 256.12
<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>		<b>132 213.02</b>	<b>569 662.54</b>	<b>437 449.52</b>



RESTE A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	0,00	0,00	0.00

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	72 878.68	503 706.67	430 827.99
	Section d'investissement	59 334.34	65 955.87	6 621.53
	TOTAL CUMULE	132 213.02	569 662.54	437 449.52

Hors de la présence de Madame Patricia PEIGNEY, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement collectif par : **POUR : 9 - CONTRE : 3 (G. BAILLET, J. P. DESCAMPS, B SARRAZIN).**

**7) Délibération concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 pour l'assainissement collectif d'ILLATS**

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	6 256.12 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	404 567.27 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	365.41 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	26 260.72 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €

<u>Résultat de clôture de la section de fonctionnement :</u>	430 827.99 €
--	--------------

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal.

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

<b><u>Ligne 002 :</u></b>	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	<b>430 827.99 €</b>

<b><u>Ligne 001 :</u></b>	
<b>Résultat d'investissement reporté – Excédent (R001) :</b>	<b>6 621.53 €</b>

*Monsieur BAILLET demande pourquoi les 2 excédents ne s'additionnent pas. Une réponse est apportée par la secrétaire.*

**Délibération adoptée par : 10 voix POUR - 3 voix CONTRE : (G. BAILLET, J. P. DESCAMPS, B SARRAZIN).**

**8) Vote du budget annexe assainissement collectif d'ILLATS 2024**

Madame Patricia PEIGNEY indique qu'une baisse de 10 % de la part communale et d'ores et déjà prévue. Elle présente au conseil municipal le budget annexe assainissement collectif 2024 qui s'équilibre ainsi :

**Section d'Exploitation :**

Dépenses votées en 2024	514 206.00 €
Recettes votées en 2024	83 378.01 €
Résultat d'exploitation reporté	430 827.99 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses votées en 2024	460 529.41 €
Recettes votées en 2024	453 907.88 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 621.53 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte ces propositions et vote le budget annexe assainissement collectif 2024.

**Délibération adoptée par 13 voix POUR.**

Voici le détail :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	41 998,12	0,00	41 998,12	41 998,12	41 998,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>52 498,12</b>	<b>0,00</b>	<b>52 498,12</b>	<b>52 498,12</b>	<b>52 498,12</b>
66	Charges financières	2 350,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	4 100,00		4 100,00	4 100,00	4 100,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>60 948,12</b>	<b>0,00</b>	<b>60 298,12</b>	<b>60 298,12</b>	<b>60 298,12</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	307 403,88		304 313,88	304 313,88	304 313,88
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	50 700,00		50 504,00	50 504,00	50 504,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>427 103,88</b>		<b>453 907,88</b>	<b>453 907,88</b>	<b>453 907,88</b>
<b>TOTAL</b>		<b>488 052,00</b>	<b>0,00</b>	<b>514 206,00</b>	<b>514 206,00</b>	<b>514 206,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>514 206,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	39 999,73	0,00	39 893,01	39 893,01	39 893,01
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>39 999,73</b>	<b>0,00</b>	<b>39 893,01</b>	<b>39 893,01</b>	<b>39 893,01</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>39 999,73</b>	<b>0,00</b>	<b>39 893,01</b>	<b>39 893,01</b>	<b>39 893,01</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	43 485,00		43 485,00	43 485,00	43 485,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>43 485,00</b>		<b>43 485,00</b>	<b>43 485,00</b>	<b>43 485,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>83 484,73</b>	<b>0,00</b>	<b>83 378,01</b>	<b>83 378,01</b>	<b>83 378,01</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>430 827,99</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>514 206,00</b>
---	-------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>410 422,88</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------------	---

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>350 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>376 544,41</b>	<b>376 544,41</b>	<b>376 544,41</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>350 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>376 544,41</b>	<b>376 544,41</b>	<b>376 544,41</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 600,00	0,00	15 500,00	15 500,00	15 500,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>39 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 500,00</b>	<b>40 500,00</b>	<b>40 500,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>389 875,00</b>	<b>0,00</b>	<b>417 044,41</b>	<b>417 044,41</b>	<b>417 044,41</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	43 485,00		43 485,00	43 485,00	43 485,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>43 485,00</b>		<b>43 485,00</b>	<b>43 485,00</b>	<b>43 485,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>433 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>460 529,41</b>	<b>460 529,41</b>	<b>460 529,41</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>460 529,41</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	307 403,88		304 313,88	304 313,88	304 313,88

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF ILLATS - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ILLATS - BP - 2024**

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	50 700,00		50 504,00	50 504,00	50 504,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>427 103,88</b>		<b>453 907,88</b>	<b>453 907,88</b>	<b>453 907,88</b>
<b>TOTAL</b>		<b>427 103,88</b>	<b>0,00</b>	<b>453 907,88</b>	<b>453 907,88</b>	<b>453 907,88</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		<b>6 621,53</b>
--	--	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>460 529,41</b>
---	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régle.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>410 422,88</b>
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

### **9) Approbation du Compte de Gestion du budget principal 2023**

Le Conseil Municipal après examen des différents documents comptables de l'année 2023 déclare que le compte de gestion dressé par Madame Jocelyne PETIT, Comptable au SGC de La Réole, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Délibération adoptée par 13 voix POUR*

### **10) Vote du Compte Administratif 2023 du budget principal**

Sous la présidence de Madame Cécile BUZOS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget principal qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	1 151 015.07	1 351 052.01	200 036.94
	Section d'investissement	563 400.40	518 486.20	- 44 914.20

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		327 397.60	327 397.60
	Report en section d'investissement (001)	91 145.61		- 91 145.61
TOTAL (réalisation + reports)		1 805 561.08	2 196 935.81	391 374.73

RESTE A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	186 665.00	176 523.00	- 10 142.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 151 015.07	1 678 449.61	527 434.54
	Section d'investissement	841 211.01	695 009.20	-146 201.81
	TOTAL CUMULE	1 992 226.08	2 373 458.81	381 232.73

Hors de la présence de Madame Patricia PEIGNEY, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 du budget principal.

Monsieur BAILLET demande quelques précisions sur l'excédent. Une réponse lui est faite par la secrétaire.

**Délibération adoptée par 9 voix POUR – 3 ABSTENTIONS (G. BAILLET, J-P. DESCAMPS, B. SARRAZIN).**

**11) Délibération concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 du budget principal**

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	91 145.61 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	327 397.60 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	44 914.20 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	200 036.94 €

<u>Restes à réaliser</u> : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	186 665.00 €
En recettes pour un montant de :	176 523.00 €

<u>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</u> :	527 434.54 €
--	--------------

<u>Besoin net de la section d'investissement</u> :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	146 201.81 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal.

### **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

<u>Ligne 002</u> :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	381 232.73 €

<u>Ligne 001</u> :	
Résultat d'investissement reporté – déficit (D001) :	136 059.81 €

<u>Compte 1068</u> :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	146 201.81 €

**Délibération adoptée par 10 voix POUR – 3 ABSTENTIONS (G. BAILLET, J-P. DESCAMPS, B. SARRAZIN)**

### **12) Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2024**

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

*Monsieur BAILLET souhaiterait connaître les bases servant au calcul des taxes. Madame PEIGNEY rajoute que les bases ne dépendent pas de la commune mais sont notifiées par les services de l'Etat, qu'elles augmentent chaque année même si le taux reste fixe. De ce fait, le produit perçu par la commune est chaque année en augmentation.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et donc de les porter à :

- <i>Taxe d'Habitation</i> :	<b>10.25 %</b>
- <i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i> :	<b>38.62 %</b>
- <i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i> :	<b>40.32 %</b>

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet et est chargée de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Cette délibération est adoptée par 10 voix POUR – 3 ABSTENTIONS (G. BAILLET, J-P. DESCAMPS, B. SARRAZIN).**

**13) Vote du Budget unique 2024 – Budget Principal**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget principal 2024 examiné lors de la réunion de la commission des finances du 25 mars 2024, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 636 776.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 792 715.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la réunion de la commission des finances du 25 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif adressé le 27 mars 2024

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget principal 2024, arrêté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	469 990.19,00	616 192.00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	186 665.00	176 523.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 136 059.81	(si solde positif) 0.00
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>792 715.00</b>	<b>792 715.00</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 636 776,00	1 255 543.27
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 381 232.73
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>1 636 776,00</b>	<b>1 636 776,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>2 429 491,00</b>	<b>2 429 491,00</b>

***Délibération adoptée par 13 voix POUR.***

Monsieur BAILLET, considérant le nombre et la longueur des pistes forestières, demande pourquoi la commune ne fait pas un planning sur plusieurs années afin d'organiser au mieux les réparations au lieu de prévoir l'entretien au cas par cas.

Madame le maire indique que le point est fait chaque année, est que les travaux sont prévus en fonction de l'état des dégradations.



Monsieur DESCAMPS s'inquiète par rapport au risque d'accidents qui pourraient survenir à vélo, en raison de la présence d'ornières sur les pistes forestières. Il lui est répondu que les pistes forestières non sont pas des pistes cyclables et que la circulation n'y est pas forcément autorisée même si elle est tolérée.

Un débat sur la localisation de l'aire de jeux suit. Madame POUSSARD ne trouve pas judicieux d'installer l'aire de jeux à côté du stade car située trop loin du centre. Madame PEIGNEY indique que l'implantation n'est pas possible à côté de l'école car la seule zone disponible est trop exigüe et dédiée au stockage des poubelles. Certains évoquent le lieu du boulodrome, derrière de la salle des fêtes. Cela impliquerait la délocalisation de cette activité au stade ; la majorité des élus trouve le site trop dangereux pour des enfants en bas âge.

Voici le détail de ce budget :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	318 149,33	34 010,00	360 290,19	360 290,19	394 300,19
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	152 655,00	0,00	0,00	152 655,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>318 149,33</b>	<b>186 665,00</b>	<b>360 290,19</b>	<b>360 290,19</b>	<b>546 955,19</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	130 604,00	0,00	109 700,00	109 700,00	109 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>130 604,00</b>	<b>0,00</b>	<b>109 700,00</b>	<b>109 700,00</b>	<b>109 700,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>448 753,33</b>	<b>186 665,00</b>	<b>469 990,19</b>	<b>469 990,19</b>	<b>656 655,19</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	62 901,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>62 901,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>511 654,33</b>	<b>186 665,00</b>	<b>469 990,19</b>	<b>469 990,19</b>	<b>656 655,19</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					
<b>792 715,00</b>					

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	13 300,00	176 523,00	108 918,00	108 918,00	285 441,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	5 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>19 114,00</b>	<b>176 523,00</b>	<b>108 918,00</b>	<b>108 918,00</b>	<b>285 441,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	53 360,33	0,00	41 230,86	41 230,86	41 230,86
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	192 989,61	0,00	146 201,81	146 201,81	146 201,81
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>246 349,94</b>	<b>0,00</b>	<b>187 432,67</b>	<b>187 432,67</b>	<b>187 432,67</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>265 463,94</b>	<b>176 523,00</b>	<b>296 350,67</b>	<b>296 350,67</b>	<b>472 873,67</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	345 021,00		263 841,33	263 841,33	263 841,33
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	54 561,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	62 901,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>462 483,00</b>		<b>319 841,33</b>	<b>319 841,33</b>	<b>319 841,33</b>

<b>TOTAL</b>	<b>727 947,00</b>	<b>176 523,00</b>	<b>616 192,00</b>	<b>616 192,00</b>	<b>792 715,00</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>792 715,00</b>
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>319 841,33</b>
--	-------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	409 300,53	0,00	496 406,00	496 406,00	496 406,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	612 080,00	0,00	661 900,00	661 900,00	661 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	125 593,41	0,00	145 968,40	145 968,40	145 968,40
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 146 973,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 304 274,40</b>	<b>1 304 274,40</b>	<b>1 304 274,40</b>
66	Charges financières	12 490,00	0,00	8 910,00	8 910,00	8 910,00
67	Charges spécifiques (3)	400,00	0,00	3 500,27	3 500,27	3 500,27
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 080,00		250,00	250,00	250,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 160 943,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 316 934,67</b>	<b>1 316 934,67</b>	<b>1 316 934,67</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	345 021,00		263 841,33	263 841,33	263 841,33
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	54 561,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>399 582,06</b>		<b>319 841,33</b>	<b>319 841,33</b>	<b>319 841,33</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 560 526,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 636 776,00</b>	<b>1 636 776,00</b>	<b>1 636 776,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
---	--	--	--	--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>1 636 776,00</b>
--	--	--	--	--	---------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	7 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 268,00	0,00	101 440,00	101 440,00	101 440,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	309 853,00	0,00	308 553,00	308 553,00	308 553,00
731	Fiscalité locale	521 417,00	0,00	551 936,00	551 936,00	551 936,00
74	Dotations et participations (3)	367 244,46	0,00	277 169,50	277 169,50	277 169,50
75	Autres produits de gestion courante (3)	15 782,94	0,00	15 444,77	15 444,77	15 444,77
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 317 565,40</b>	<b>0,00</b>	<b>1 255 543,27</b>	<b>1 255 543,27</b>	<b>1 255 543,27</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	563,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 318 128,40</b>	<b>0,00</b>	<b>1 255 543,27</b>	<b>1 255 543,27</b>	<b>1 255 543,27</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 318 128,40</b>	<b>0,00</b>	<b>1 255 543,27</b>	<b>1 255 543,27</b>	<b>1 255 543,27</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>381 232,73</b>
---	--	--	--	--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>1 636 776,00</b>
--	--	--	--	--	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>319 841,33</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

*Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget sont les suivantes :*

- *Mise en place d'un système de vidéosurveillance stade : 17 000 €*
- *Rénovation salle des fêtes (charpente) : 37 100 €*
- *Travaux de voirie : 85 100 €*
- *Aménagements ensemble bâtiments (accès handicapés et éclairage leds) : 25 000 €*
- *Aménagements école et restaurant scolaire : 28 100 €*

- *Modification éclairage public : 95 000 €*
- *Aménagement d'une aire de jeux : 19 500 €*
- *Acquisition d'immeuble : 23 900 €*

Ces dépenses seront financées essentiellement par le Fonds de Compensation de la TVA (32 196 €), le Fonds Vert (80 884 €) et l'autofinancement dégagé.

#### **14) Budget Assainissement collectif – Remboursement à la commune de frais de secrétariat**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'un dédommagement de frais de secrétariat (salaires et divers frais de fonctionnement) est versé depuis 5 ans par le budget « assainissement collectif » au budget principal. Le montant correspondant a été évalué pour l'année 2024 à 10 000 € pour l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une participation de 10 000 € au budget principal de la commune d'ILLATS, en dédommagement des frais de secrétariat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

*Cette délibération est adoptée par 13 voix POUR.*

#### **15) Demande de subvention au Département au titre des travaux sur la voirie communale**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux sur VC N° 18 d'Archambeau pour un montant de 33 487.50 € HT soit 40 185.00 € TTC.

Elle précise que la commune pourrait être subventionnée par le Département de la Gironde pour ces réalisations, au titre de la Voirie – Sécurité, pour les travaux sur la voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve ce projet et charge Madame le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Gironde, pour cette réalisation. Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

➔ Subvention du Département pour ces réalisations (35 % du montant H.T - CDS de 0.91 - Plafond de la dépense subventionnable 25 000 € HT) soit un taux de <b>31.85 %</b>	7 962.50 €
➔ Autofinancement	25 525.00 € HT
+ TVA	6 697.50 €
Soit un total de	<b>40 185.00 € TTC</b>

*Cette délibération est adoptée par 13 voix POUR.*

#### **16) Demande de subvention au Département au titre des travaux de rénovation et d'entretien du groupe scolaire et d'équipement du restaurant scolaire**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation et d'entretien au groupe scolaire d'ILLATS. La commune pourrait être subventionnée par le Département de la Gironde pour ces réalisations, au titre des travaux d'entretien du pôle éducatif et de ses équipements de l'enseignement du 1er degré

➤ Travaux peinture préaux maternelle/primaire et couloirs respectifs pour un montant de 15 109.60 € HT soit 18 131.52 € TTC

- Réalisation accès handicapé Cour école pour un montant de 3 014.00 € HT soit 3 616.80 € TTC
- Modification luminaires à l'école (installation de leds) pour un montant de 3 599.84 € HT soit € 4 319.80 € TTC
- Réfection des menuiseries au restaurant scolaire pour un montant de 6 678.87 € HT soit € 8 014.64 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve ce projet et charge Madame le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Gironde, pour cette réalisation. Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

➔ Subvention du Département pour ces réalisations (50 % du montant H.T - CDS de 0.91 - Plafond de la dépense subventionnable 25 000 € HT) soit un taux de <b>45.50 %</b>	11 375.00 €
➔ Autofinancement	17 027.30 € HT
+ TVA	5 680.46 €
Soit un total de	<b>34 082.76 € TTC</b>

***Cette délibération est adoptée par 13 voix POUR.***

**17) Demande de subvention CAF au titre du Fonds d'accompagnement Publics et Territoires 2024 pour la rénovation de la cour du périscolaire, l'installation de jeux et le changement des luminaires**

Madame le Maire indique au conseil municipal que la commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde au titre du Fonds d'accompagnement Publics et Territoires, pour des travaux de rénovation de la garderie périscolaire d'un montant global de 9 507.22 € HT et 11 408.66 € TTC.

- Travaux peinture préaux pour un montant de 6 760 € HT soit 8 112 € TTC (utilisation 1/3 garderie périscolaire 2/3 groupe scolaire)
- Installation de jeux dans la cour de la garderie pour un montant de 2 124.00 € HT soit 2 548.80 € TTC (à l'usage exclusif des enfants de la garderie périscolaire)
- Modification des luminaires de la garderie pour un montant de 623.22 HT soit 747.86 € € TTC (utilisation 1/3 garderie périscolaire 2/3 groupe scolaire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces réalisations et autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au taux le plus élevé possible.

Madame le Maire est chargée d'effectuer toute démarche administrative utile à cette réalisation et autorisée à signer toute pièce afférente à ce dossier

***Délibération adoptée par 13 voix POUR.***

**18) Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour la rénovation des éclairages des bâtiments communaux**

Madame le Maire rappelle que le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) créé par la loi de finances 2024, a vocation à aider les collectivités à accélérer leur transition écologique, enjeu majeur face aux crises climatiques, énergétiques et pour la préservation de la biodiversité.

Elle précise que la commune d'ILLATS a débuté en 2023 d'une part, l'installation d'une chaudière biomasse à granulés ainsi que la rénovation thermique des bâtiments, et d'autre part une opération de rénovation de son éclairage public afin de réduire considérablement la facture d'électricité de la collectivité.

En 2024, consciente de la nécessité de poursuivre ses efforts et dans un objectif de réduction durable des consommations énergétiques, elle souhaite procéder à la rénovation des luminaires (remplacement par des leds) dans l'ensemble des bâtiments communaux :

- Ecole
- Mairie
- Agence Postale
- Salle des Fêtes
- Salle Omnisports
- Stade
- Ateliers municipaux

La commune d'ILLATS sollicite donc au titre de l'axe 1 « renforcer la performance environnementale » une demande de subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux -rénovation des luminaires-. Le coût global du projet est estimé à 7 810.92 € HT soit 9 373.10 € TTC.

**Plan de financement prévisionnel :**

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	FONDS VERT	6 248.74 €	80 %
Région			
Département			
...			
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		1 562.18 €	20 %
Emprunt			
<b>Total HT</b>		<b>7 810.92 €</b>	<b>100 %</b>

**Echéancier de réalisation :**

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juillet 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :



- adopte l'opération de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux -rénovation des luminaires- pour un montant estimé à 7 810.92 € HT

- sollicite une aide financière de l'Etat au titre du Fonds vert 2024 (axe 1 – rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) au taux le plus élevé possible

- approuve le plan de financement exposé

- charge Madame le Maire de déposer cette demande de subvention

- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

***Délibération adoptée par 13 voix POUR.***

### **19) Délibération concernant le groupement de commandes pour le Diagnostic périodique du système d'assainissement collectif**

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que la commune d'ILLATS doit réaliser le diagnostic périodique du système d'assainissement de ILLATS (LE MERLE et BARROUIL), compétence de la commune d'ILLATS.

Le SIE de BUDOS et la commune de LANDIRAS sont sujets à la même obligation pour leur système d'assainissement.

Ainsi, un groupement de commandes va être passé entre le SIE de BUDOS et les deux communes afin que l'assistant à maîtrise d'ouvrage commun aux différentes collectivités, SOCAMA Ingénierie, réalise une consultation commune en vue de choisir une seule entreprise pour l'ensemble des prestations, permettant ainsi une économie aux collectivités du groupement.

Une fois l'entreprise choisie, les marchés seront dissociés pour chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote en faveur de ce groupement de commandes et autorise Madame le Maire à signer la convention associée

***Délibération adoptée par 13 voix POUR.***

### **20) Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) e de subvention au Département au titre des travaux sur la voirie communale**

Le Conseil municipal d'ILLATS

Vu la législation relative aux assurances,

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu les articles L 221-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la négociation et accords collectifs,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération n° DE-0063-2023 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 13 décembre 2023 autorisant le lancement d'une convention de participation pour la couverture des risques prévoyance et santé ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 26 mars 2024,

Considérant l'exposé de Madame le Maire,

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, permettant de couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

La protection sociale complémentaire (PSC) est devenue l'un des outils clé de la politique sociale des employeurs publics territoriaux. Pour précision, la PSC est déclinée en deux risques bien distincts :

- Les risques prévoyance (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès) : la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025. Un accord collectif national portant réforme de la PSC des agents territoriaux du 11 juillet 2023 conclu entre les partenaires sociaux et les associations d'employeurs va plus loin avec la participation de l'employeur d'un montant minimal de 50% de la cotisation à verser aux agents qui auront l'obligation d'adhérer à un contrat collectif souscrit par l'employeur. La mise en place de ce contrat nécessitera un accord conclu à l'issue d'une négociation collective locale. Ce dispositif sera effectif à compter de la transposition normative de cet accord national.

- Les risques santé (ou mutuelle) : la participation devient obligatoire d'un montant minimum de 15 € mensuel brut par agent à compter du 1er janvier 2026. L'employeur devra verser sa participation en choisissant l'un des trois modes de contractualisation : contrat individuel labellisés, contrat collectif à adhésion facultative des agents ou contrat collectif à adhésion obligatoire souscrit après conclusion d'un accord collectif valide.

Le processus de consultation sera commun aux employeurs territoriaux du département qui auront formulé leur intention par courrier, afin de mutualiser les risques à couvrir, et rechercher des tarifs compétitifs au bénéfice des agents.

Les conventions de participation seront conclues par le centre de gestion pour le compte des employeurs, au même titre que les contrats collectifs d'assurance associés, en déclinaison de l'article L827-7 du code général de la fonction publique.

Les organisations syndicales seront associées à la démarche.

En application des dispositions de l'article L.827.7 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties issues de contrats collectifs (procédure des conventions de participation).

Le Centre de Gestion va lancer une consultation pour retenir un organisme d'assurance. Les employeurs doivent bien au préalable délibérer pour donner mandat au Centre de Gestion après avis de leur Comité Social Territorial (art. 4 décret n°2011-1474).

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé et prévoyance que le Centre de gestion de la Gironde va engager et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé et /ou Prévoyance souscrite par le CDG 33 à compter du 1er janvier 2025.



L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 25.

Le Maire,  
Patricia PEIGNEY

Le secrétaire de séance,  
Nicolas MOREAU